

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Monsieur ANDERS Michael, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Madame VIVANCOS Chantal, Monsieur CABROL Josian, Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CABROL Ghislaine, Madame MARÉCHAL Karine

Absents excusés :

Monsieur COINTRE Marc, Madame DUBOIS Laura

Représentés :

Madame Elodie CÈBE par Monsieur Georges CÈBE

0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Karine MARÉCHAL est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 09 Décembre 2019 :
Monsieur Josian CABROL fait observer, sans demander de rectification du compte rendu, qu'il convenait de préciser que la motion relative à la réforme du service des finances publiques avait été à l'initiative de la Communauté de Communes.

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour.

1°) Compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal :

Monsieur le Maire propose le vote du compte de gestion du budget principal dont le résultat, identique à celui du compte administratif, présente un résultat excédentaire global de 631 583,85 euros.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

2°) Compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal :

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports	00,00	301 027,77	57 046,52	0,00	57 046,52	301 027,77
Exercice	2 211 257,72	2 389 322,56	1 985 518,74	2 195 056,50	4 196 776,46	4 584 379,06
Total	2 211 257,72	2 690 350,33	2 042 565,26	2 195 056,50	4 253 822,98	4 885 406,83
Résultats	0,00	479 092,61	0,00	152 491,24	0,00	631 583,85
Restes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	479 092,61	0,00	152 491,24	0,00	631 583,85
Totaux Définitifs	0,00	479 092,61	0,00	152 491,24	0,00	631 583,85

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle Madame Florence VALETTE fait procéder au vote.

Après débat, adopté à la Majorité, 1 abstention

3°) Etat des restes à réaliser 2019 du budget principal

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser :

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement du budget principal 2019

Imputation Comptable	Programmes	Dépenses engagées	Dépenses réelles au 31/12/2019	Reste engagé
	Total :	1 627 324,34	863 839,18	763 485,16
21318	Cathédrale Travaux de restauration	1 343 004,59	781 130,37	561 874,22
21318	Bâtiments communaux	162 150,00	15 680,00	146 470,00
	Chaufferie bois Maison de santé	27 858,00	15 680,00	12 178,00
	Chaufferie bois Cité Administrative	134 292,00	0,00	134 292,00
	Mise en valeur de la ville	99 633,15	67 028,81	32 604,34
2031	Etude projet réaménagement Source du Jaur	53 352,00	34 632,00	18 720,00
2152	Eclairage public	46 281,15	32 396,81	13 884,34
2031	Développement durable, gestion de l'eau	22 536,60	0,00	22 536,60
	Etude hydraulicité sur l'Aguze	17 211,60	0,00	17 211,60
	Etude Valorisation eau béal des Tuileries	5 325,00	0,00	5 325,00

Restes à réaliser sur recettes d'investissement du budget principal 2019

Imputation Comptable	Programmes	Recettes notifiées	Recettes réelles au 31/12/2019	Reste à percevoir
	Total :	908 091,40	538 453,55	369 637,85
	Cathédrale	857 499,00	522 565,55	334 933,45
1321	Etat	516 750,00	340 525,00	176 225,00
1322	Région	75 500,00	75 500,00	0,00
1323	Département	131 933,00	106 540,55	25 392,45
1328	Europe Feder	133 316,00	0,00	133 316,00
	Mise en valeur de la ville	35 568,00	15 888,00	19 680,00
1321	Etude projet réaménagement Source du Jaur	35 568,00	15 888,00	19 680,00
	Développement durable, gestion de l'eau	15 024,40	0,00	15 024,40
1328	Etude hydraulicité sur Aguze	11 474,40	0,00	11 474,40
1321	Etat	7 171,50	0,00	7 171,50
1322	Région	2 868,60	0,00	2 868,60
1323	Département	1 434,30	0,00	1 434,30
1328	Etude valorisation eau béal des Tuileries	3 550,00	0,00	3 550,00

Besoin de financement : 393 847,31

Après débat, adopté à l'Unanimité

4°) Compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire propose le vote du compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement dont les résultats, identiques à ceux du compte administratif présentent un résultat global excédentaire de 166 645,39 euros.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

5°) Compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement:

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports	0	69 207,91	0	9 655,35	0	78 863,26
Exercice	621 493,52	555 039,90	870 129,98	1 024 365,73	1 491 623,50	1 579 405,63
Total	621 493,52	624 247,81	870 129,98	1 034 021,08	1 491 623,50	1 658 268,89
Résultats	0	2 754,29	0	163 891,10	0	166 645,39
Restes	0	0	0	0	0	0
Totaux	0	2 754,29	0	163 891,10	0	166 645,34
Totaux Définitifs	0	2 754,29	0	163 891,10	0	166 645,39

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle Madame Florence VALETTE fait procéder au vote.

Après débat, adopté à l'Unanimité

6°) Etat des restes à réaliser 2019 du budget annexe de l'eau :

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser :

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau 2019

Imputation Comptable	Programmes	Dépenses engagées	Dépenses réelles au 31/12/2019	Reste engagé
	Total :	67 179,32	51 489,32	15 690,00
2031	Révision du schéma d'assainissement	67 179,32	51 489,32	15 690,00
	Etude	67 179,32	51 489,32	15 690,00

Restes à réaliser sur recettes d'investissement du budget annexe de l'eau 2019

Imputation Comptable	Programmes	Recettes notifiées	Recettes réelles au 31/12/2019	Reste à percevoir
	Total :	53 788,00	21 970,00	31 818,00
	Révision du schéma d'assainissement	53 788,00	21 970,00	31 818,00
1313	Département	11 668,00	9 334,00	2 334,00
13111	Agence de l'eau	42 120,00	12 636,00	29 484,00

Besoin de financement : - 16 128,00

Après débat, adopté à l'Unanimité

7°) Approbation des statuts du Syndicat A.GE.D.I :

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années au Syndicat A.GE.D.I qui est une structure de mutualisation informatique publique régie par le code des collectivités publiques.

Pour adapter la forme juridique aux besoins le comité syndical du 04 décembre 2019 a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification des statuts.

Après débat à l'Unanimité le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat mixte ouvert A.GE.D.I.

8°) Transactions immobilières :

- Les Prades Basses

Monsieur le Maire fait état d'une proposition d'achat de l'association de chasse "La Sagnaise" pour une parcelle communale cadastrée D N°169 au lieu dit La Prade Basse.

Monsieur BOYÉ, membre de cette association précise que l'offre est faite à l'euro symbolique compte tenu de l'état d'abandon dans lequel se trouve la parcelle sur laquelle subsiste une maison en ruine. Le projet de l'association est de réhabiliter le lieu pour en faire un relais de chasse.

Après débat, le conseil municipal à l'Unanimité, Monsieur BOYÉ n'ayant pas pris part au vote, décide de ne pas vendre ce bien et propose ensuite à la majorité (8 pour 4 abstentions et 4 contre) qu'un bail soit établi.

- Servitude de passage de canalisations

Monsieur le Maire rappelle que des réseaux d'assainissement ont été implantés en 2011 et 2017 sur la propriété de la SCI de l'Horte pour permettre l'évacuation des eaux usées du hameau de Brassac et du secteur de la route de la Salvetat.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation par un acte notarié établissant la servitude.

Après débat et à l'Unanimité Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte constituant servitude sur les terrains cadastrés section D N° 297 et 654.

- Ancienne église Saint Martin

Monsieur Claude VIVANCOS rend compte du contact qui a été établi avec la société qui est propriétaire de l'ancienne église Saint Martin. Il précise qu'une proposition d'achat a été faite et que des discussions sont en cours.

Après débat le conseil municipal a émis à l'unanimité un avis favorable à la poursuite des négociations en vue d'un achat par la commune.

9°) Marché de maîtrise d'oeuvre ouvrage du Jaur :

Monsieur le Maire présente les conclusions de l'analyse des offres suite à l'appel à concurrence relatif au choix d'un maître d'oeuvre dont la mission sera de réhabiliter la voute sous laquelle s'écoule le Jaur depuis la source jusqu'à la place du Foiralet.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal choisit comme maître d'oeuvre de ce projet l'entreprise SEDOA et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

10°) Demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle les conclusions du diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable et les priorités de réhabilitation qui étaient listées.

Il propose de remplacer le filtre à neutralité du réseau de Brassac et de demander des aides au Département et à l'Agence de l'eau pour permettre la mise en oeuvre de ce chantier.

Après débat cette proposition est adoptée à l'Unanimité

11°) Convention gymnase :

Monsieur le Maire présente la demande du Département de l'Hérault qui souhaite la signature de l'avenant N°3 à la convention de mise à disposition du gymnase de façon à tenir compte des derniers aménagements avec la création en 2019 du mur d'escalade.

Après débat et à l'Unanimité Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant tel que proposé.

12°) Convention de médecine préventive :

Monsieur le Maire propose d'établir une nouvelle convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault dans la continuité de la précédente parvenue à son terme le 31 décembre 2019.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

13°) Questions diverses :

- Elections municipales

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se rendre disponible les 15 et 22 mars 2020 pour pouvoir participer à la tenue du bureau de vote.

- Groupe scolaire Georgette TAILHADES

Monsieur le Maire informe qu'un élément décoratif en métal représentant un arbre portant le nom du groupe scolaire a été fixé sur le mur de l'école à proximité de l'entrée de l'école élémentaire.

Après débat une inauguration est envisagée le 06 mars 2020 à 13 h 45.

- Journée citoyenne à Brassac

Monsieur VIVANCOS rend compte de la mobilisation des habitants de Brassac qui se sont réunis pour nettoyer et mettre en valeur le hameau sur une journée.

- Recensement

Madame VALETTE informe que l'enquête du recensement est terminée. Toute les informations recueillies sont en cours de dépouillement.

La séance est levée à 22 heures 30

XXXXXXXXXX